



1106 - Les différences entre les hommes et les femmes par rapport à leur façon de prier

question

Existent-il des différences entre les hommes et les femmes concernant les modalités d'accomplissement de la prière ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

En principe, la femme est traitée comme l'homme dans toutes les dispositions de la religion en vertu des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : **Les femmes ne sont que les sœurs germaines des hommes** (rapporté par l'imam Ahmad et déclaré authentique dans Sahih al-Djami, 1983).

Mais si une preuve leur attribue une spécificité (on la leur reconnaît). À cet égard, les ulémas ont mentionné ce qui suit à propos de la prière :

- la femme n'a pas à effectuer ni appel à la prière ni annonce du début de la prière puisque ces deux rites se font à haute voix. Or il n'est pas permis à la femme d'élever sa voix. Ibn Qudama (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Nous ne connaissons aucune divergence de vue à ce sujet (1/438 al-Moughni suivi du grand-commentaire).
- Par rapport à la prière, tout le corps de la femme est à cacher , à l'exception de son visage parce que le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Allah n'agrée pas la prière d'une adulte si elle ne se voile pas.** (rapporté par Les Cinq. La couverture des chevilles et des pieds fait l'objet d'une divergence de vues. Al-Moughai (3/328) dit : « Le corps de la femme libre doit être entièrement couvert pendant la prière. Si une partie quelconque en est dévoilée, sa prière devient invalide, à moins qu'il s'agisse d'une toute petite partie. C'est l'avis de Malick, d'al-Awzaï et de Chafii.



- La femme doit se serrer les organes du corps pendant la g nuflexion et la prosternation au lieu d' carter ses membres parce que la premi re posture est plus   m me de lui permettre de rester couverte. (Al-Moughni, 2/258) An-Nawawi dit que Chafii a dit dans al-Moukhtassar : « Il n'y a pas de diff rence entre les hommes et les femmes en mati re de pri re en dehors du fait qu'il est recommand    la femme de rassembler les diff rentes parties de son corps et de les serrer les unes contre les autres et de rapprocher son ventre   ses cuisses quand elle se prosterne afin de rester bien couverte. Ceci lui est recommand  dans tous les gestes de la pri re surtout pendant la g nuflexion. (Voir al-Madjmou, 3/429).

- Il est recommand  que les femmes prient ensemble sous la direction de l'une d'elles, compte tenu du hadith selon lequel le Proph te (b n diction et salut soient sur lui) avait donn    Um Warqah l'ordre de diriger la pri re des habitants de sa maison. Cette question fait l'objet d'une divergence de vues au sein des ul mas. (Se r f rer   al-Monghni, 2/202 et   al-Madjmou de Nawawi, 4/84-85). La femme peut r citer   haute voix si elle n'est pas entendue par des hommes  trangers   elle.

- Il est permis aux femmes de prier   la mosqu e avec les hommes. Mais il est pr f rable pour elles de prier   la maison en vertu des propos du Proph te (b n diction et salut soient sur lui) : **N'interdisez pas aux femmes de se rendre   la mosqu e, m me s'il est pr f rable pour elles de prier dans leurs maisons** (Pour davantage de d tails sur ce sur ce sujet, se r f rer   la question n 983).

- L'imam an-Nawawi dit dans al-Madjmou, 3/455 (Puisse Allah lui accorder Sa mis ricorde) : « Les femmes sont diff rentes des hommes par rapport   la pri re en public sur plusieurs points :

1/ Cette pri re ne leur est pas exig e comme elle l'est pour les hommes ;

2/ leur imam se place au milieu d'elles ;

3/ quand une femme prie avec un homme, elle se place derri re lui,   la diff rence de l'homme qui, lui, se place   la droite de l'imam..



4/ Si elles forment des rangs avec les hommes, le dernier de leurs rangs en est le meilleur. Ce qui permet de comprendre l'interdiction du mélange.

C'est Allah qui assiste.